

Santé publique: réseau de surveillance épidémiologique et de contrôle des maladies transmissibles dans la Communauté européenne EWRS

1996/0052(COD) - 13/11/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Christian CABROL (UPE, F), le Parlement européen se félicite de la proposition de la Commission, qui vise à mettre en place un cadre juridique permettant une réponse coordonnée en cas d'épidémie de maladie transmissible. Il propose des modifications en vue de créer un réseau d'alerte précoce et un Centre européen de surveillance des maladies transmissibles. Le réseau communautaire devrait transmettre aux autorités compétentes des Etats membres toute information connue au sujet de tout état d'urgence résultant de l'apparition ou de la résurgence de cas de maladies transmissibles graves sur le territoire de la Communauté ou en provenance de pays tiers. Par ailleurs, le Parlement demande à être informé du déroulement des négociations entre l'Union européenne et les Etats-Unis au sujet de la mise en place d'un réseau mondial d'alerte et de réaction pour ce type de maladies.